

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : **ACTIONS D'ANIMATION COMMERCIALE EN PARTENARIAT**

Membres élus présents : MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT – MME CHABOUD – MM. DELPERIE - MME DOITRAND BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – GALLET - MME JACOTY – MM. JOUSSEAU - MME MANIGAND – MAULET – PREVALET – MM. SORET – TOURNIER-BILLON – TOURNIER - VERNE - VIALLO

Intervention de Frédéric BORTOT, Secrétaire

Concernant la question de la reprise des fondements des actions d'animation commerciale en partenariat demandée lors du Bureau du 4 octobre 2021 du mandat précédent, je rappelle les points phares qui avaient conduit à mener cette réflexion :

- 5 postes partenariaux sont ouverts, dont le plus ancien depuis 2001 (Plaine de l'Ain / Haut-Bugey / Bourg / Belley / Bresse et Saône) pour 3 pourvus à date (Haut-Bugey / Plaine de l'Ain et Bourg). La totalité des territoires n'est donc pas couverte de manière homogène.
- Depuis la loi NOTRe, la compétence économique est dorénavant du ressort des intercommunalités et la compétence "commerce" est partagée entre intercommunalités et communes. Historiquement, le montage de ces actions était prévu en partenariat avec les Mairies pour leur permettre de bénéficier d'un animateur d'action commerciale recruté par la CCI mais co-financé avec les partenaires locaux. La loi NOTRe a redéfini les responsabilités et domaines de compétences.
- La CCI doit adapter ses outils et accompagnements aux exigences du COP et de la COM, ainsi qu'aux nouveaux dispositifs gouvernementaux et régionaux (Petites Villes de Demain...) avec un découpage territorial qui n'est pas forcément en adéquation avec celui des postes partenariaux d'animation commerciale portés par la CCI.
- De plus, la fin du recrutement statutaire dans les CCI, avec passage au droit privé, complexifie le montage de ces actions.


Une réunion de travail s'est donc tenue le 18 octobre dernier, avec le Président Fontenat, Eric Lugand et moi-même.

Il en est ressorti la finalité suivante : La CCI a pour mission d'accompagner les commerces et services aux particuliers de l'Ain sur les sujets majeurs tels que le développement du numérique ou le développement durable. Cet accompagnement passe par des relations directes ou via des partenariats avec les UC ou les collectivités selon les caractéristiques de chaque territoire, ces postes peuvent donc permettre de contribuer à ces objectifs.

Depuis, plusieurs actions ont été engagées :

- Sur **Oyonnax / Haut-Bugey**, le poste sera reconfiguré à partir de juin 2022, notamment en le dédiant plus fortement à l'accompagnement des commerçants au numérique, ce qui correspond aux projets locaux, aux souhaits de HBA et aux actions phares de notre Compagnie.
- Sur **Bourg-en-Bresse**, le poste porté par la Chambre est arrivé à échéance en novembre dernier. Le poste est repris par Centre Commerce Bourg en direct avec un cofinancement de Grand Bourg Agglomération, de la Ville et de la CCI, pour le même montant que les années précédentes. Il ne s'agit pas d'un nouvel engagement budgétaire mais d'une modification des modalités de fonctionnement.
- Sur **Bresse et Saône / Pont de Vaux**, le poste va être pourvu et porté par la Ville de Pont de Vaux dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Il sera mis à disposition à tiers temps de la CCI, ce tiers temps étant co-financé par la Communauté de Communes. Ce montage est contraint par les différentes règles de co-financeurs.

Il s'agit donc d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes avec la ville de Pont de Vaux d'une part et la Communauté de Communes Bresse et Saône d'autre part.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 17 JANVIER 2022

Objet : ACTIONS D'ANIMATION COMMERCIALE EN PARTENARIAT

Il vous est donc proposé :

- de valider les fondements des actions d'animation commerciale en partenariat,
- et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes avec la ville de Pont de Vaux d'une part et la Communauté de Communes Bresse et Saône d'autre part.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, autorise le Président :

- à valider les fondements des actions d'animation commerciale en partenariat,
- à signer les conventions relatives au poste d'animateur commercial avec la Ville de Pont-de-Vaux d'une part, et la Communauté de Communes Bresse et Saône, d'autre part.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

